

PAR COURRIEL

Québec, le 22 mars 2017

**Objet : Demande d'accès à l'information**  
**N/Réf. : 0101-291**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 15 mars 2017 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

« J'aimerais savoir quand et par quel moyen les lacs de pêche quotidienne suivants de la réserve faunique Mastigouche ont été réservés pour les 7 premiers jours de la saison 2014 et 2015.

Ex : le lac Aiglon réservé par ((internet, téléphone, si autre préciser comment svp) le 1er mars 2015 pour le 1er juillet 2015.

- 1 - Aiglon
- 2 - Anselme
- 3 - Bourassa
- 4 - Chériore
- 5 - Conscrits
- 6 - Cousin
- 7 - D'Argent
- 8 - Demoiselles
- 9 - En Cœur
- 10 - Frelon
- 11 - Griffes
- 12 - Iroquois
- 13 - Jane
- 14 - Joncs
- 15 - Lemay
- 16 - Léonard
- 17 - Moustique

18 - Mûres

19 - Noël

20 - Panse

21 - Ronces

22 - Tonnerre

23 - Visons ».

Vous trouverez ci-joint un document répondant à votre demande. Il est en date du 16 mars 2017.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives  
et secrétaire générale

« Original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Document mode de réservation lacs Mastigouche  
Avis de recours